

LE MIRABEAU

Organe des Sections de la vallée de la Vesdre

Paraissant le 1^{er} et le 3^e Dimanche de chaque mois.

Abonnement, payable anticipativement, pour toute la Belgique, un an fr. 2-00
Pour l'étranger, le port en sus.

On s'abonne et on peut se procurer des journaux à Verviers : chez Bernard LALLEMAND, rue du Marteau ; BRAGARD-GILLET, rue St-Antoine ; J. JAMAR, rue des Souris, 5.

Nous voulons exercer nos droits.

S'adresser pour tout ce qui concerne les réclamations et la rédaction à M. J. JAMAR, rue des Souris, 5, à Verviers.

On s'abonne et on peut se procurer des journaux à Hodimont : chez P. DEBRONNE, rue de la Chapelle ; à Cornesse : chez COULANGE-CARPENTIER ; au Thier de Polleur : chez BOULLIENNE ; à Ensival, au café d'Italie ; chez SARLET-MARÉCHAL ; à Stembert, chez DERECHAIN ; à Pepinster : chez BAYET ; à Dison : chez G. LIEUTENANT.

AVIS

Nous prions nos abonnés dont l'abonnement est expiré au 1^{er} janvier, de bien vouloir le renouveler, s'ils ne veulent éprouver des retards dans l'envoi du journal.

Le Congrès extraordinaire entre les sections et les caisses de résistance de la Fédération de la Vallée de la Vesdre, aura lieu le dimanche 16 janvier, à 2 heures de relevée, chez Petit, rue du Canal, à Verviers.

Ordre du jour :

1^o Mesures à prendre pour créditer une société de production.

2^o Correspondance de Paris concernant le matériel et l'organisation.

3^o Rapport des délégués.

P.-S. — Les sections sont priées d'envoyer des délégués munis de pleins pouvoirs.

Le Comité des tisserands.

Le conseil fédéral rappelle aux sections affiliées à l'Internationale que le Congrès trimestriel aura lieu à Dison, le deuxième dimanche de février, à 10 heures du matin. (Séance administrative).

Apologie d'un incrédule

Extrait du journal LE LIBRE EXAMEN 1867.

(Suite. Voir le N^o du *Mirabeau* du 19 décembre 1869).

II.

DE LA CRÉATION.

Forcément donc, il faut admettre un monde éternel comme son Créateur. Mais en avouant que le monde est éternel aussi, qu'il est co-éternel à Dieu, vous avouez par cela même qu'il n'a point été créé, la création supposant que l'ouvrier a précédé l'ouvrage. Or, si le monde est éternel et incréé, il s'est créé lui-même, il est Dieu, et vous êtes panthéiste.

En tout cas, l'idée de création se brise contre deux obstacles insurmontables : l'infinité de l'espace, l'infinité du temps.

Au contraire, « de l'éternité du monde tout se déduit » (Sainte-Beuve) (1).

(1) Lettre écrite à l'auteur, 17 avril 1867 :

« Mon cher ami,

« J'ai lu votre *Apologie*, qui ne doit pas s'appeler ainsi, car le sage n'a pas à se défendre : c'est un compte-rendu que vous faites, non pas aux autres, mais à vous-même. Il me paraît de tout point exact

Ordre du jour: Question du journal; Mesures à prendre relativement aux grèves survenues.

A 2 heures, séance publique.

Ordre du jour: La Représentation du travail.

P.-S. — Les sections sont priées d'envoyer plutôt trois délégués que deux, afin de vérifier les comptes sans interrompre la séance.

Caisse de résistance des Ouvriers Mécaniciens de Verviers et des environs. Séances publiques le 1^{er} dimanche, le samedi qui précède et le 3^{me} lundi de chaque mois, de 8 à 10 heures du soir, chez B. Petit, rue du Canal.

A dater de ce jour, toutes les correspondances ayant rapport à la Section internationale *La Renaissance des Franchimontois*, de Polleur, doivent être adressées à Guillaume Comper, secrétaire, à Fays-Polleur.

Le comité administratif de l'Union, section Ensivaloise de l'Association internationale des travailleurs, rappelle aux membres l'art. 7 du règlement, aux termes duquel les cotisations doivent être rentrées pour fin mars.

D'ailleurs, la création, comme acte surnaturel, serait un miracle, et de tous les miracles le plus miraculeux. Ce mot la condamne encore, car il n'est plus de milieu devant notre raison, ou le miracle écarte la science, ou la science écarte le miracle. Il faut choisir.

« La science de la nature, dit M. Ernest Havet, est essentiellement irréligieuse, puisque la religion se confond avec le surnaturel. » Or, cette science commence à lever les voiles qui avaient jusqu'à pré-

et rigoureux. La création serait le premier des miracles. L'éternité du monde une fois admise, tout s'en déduit. La fatalité des lois est une consolation pour qui réfléchit, autant et plus qu'une tristesse. On se soumet avec gravité. Cette gravité respectueuse et muette de l'homme qui pense est à sa manière une religion, un hommage rendu à la majesté de l'univers. Nos désirs, éphémères qu'ils sont et contradictoires, ne prouvent rien : ce sont des nuages qui s'entrechoquent au gré des vents; mais l'ordre sidéral plane et règne au-dessus. Vous êtes, mon cher ami, de la religion de Démocrite, d'Aristote, d'Epicure, de Lucrèce, de Sénèque, de Spinoza, de Buffon, de Diderot, de Goethe, de Humboldt. C'est une assez bonne compagnie.

« Agréer l'assurance de mes sentiments dévoués.

» SAINTE-BEUVE. »

Ils sont informés également que dorénavant la cotisation annuelle sera de 1 franc.

Si notre mémoire est fidèle, nous avons lu quelque part, dans *l'Etoile belge*, croyons-nous, que son altesse royale le comte de Flandre devait faire paraître une étude sur les associations ouvrières en Belgique, l'Internationale sous-entendu. Depuis lors, il n'en a plus été question. La montagne a accouché d'une souris. Nous le regrettons d'autant plus qu'en présence de la question sociale si vivement agitée aujourd'hui, une opinion princière n'est pas toujours à dédaigner. Nous comprenons cependant que les nombreuses occupations du prince royal, surtout depuis qu'il est chargé du commandement supérieur de la cavalerie de Sa Majesté Léopold II, ne lui laissent pas assez de temps pour s'occuper des classes déshéritées.

Son royal cousin, M. le comte de Paris, a publié aussi une étude savante sur les associations ouvrières en Angleterre. (*Trades-Unions*). Nous croyons rendre service à la démocratie socialiste en publiant l'appréciation qu'a faite de cet ouvrage, le journal *la Liberté* de Bruxelles.

(Note de la Rédaction).

sent couvert l'origine des choses. On comprend sans peine la formation d'une planète comme la nôtre (1) : un fragment de nébulosité, détaché de l'astre central par la force centrifuge et lancé dans l'espace; une faible rognure des bords du soleil, devenue un amas de gaz; puis de molécules que la force de rotation réunit, presse, agglomère, enflamme; un amalgame d'éléments en fusion; puis, par le refroidissement, la formation de la masse minérale, de la croûte terrestre par-dessus la fournaise intérieure; puis l'apparition successive, à la surface de la terre arrosée par les fontaines et les fleuves, des divers végétaux, de plus en plus diversifiés et compliqués; puis enfin, parcourant et montant par degrés l'échelle des êtres, l'apparition successive des animaux, du polype à l'homme.

D'une part, la chimie organique, en ne se bornant plus à décomposer les corps, mais en déterminant la formation des corps composés; — d'autre part, une loi nouvelle (la sélection naturelle de Darwin), de laquelle on commence à entrevoir la portée, en expliquant comment la nature rejette peu à peu les

(1) Voir l'exposition du système du monde, dans Laplace.

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES en Angleterre.

(TRADES-UNIONS)

Par M. le comte de Paris.

I.

Les crimes de Sheffield. — L'origine et la situation légale des Trades-Unions. (Ligues de métiers)

Louis-Napoléon-Bonaparte, candidat-aspirant à la couronne de France, traitait entre autres questions sociales, la plus grave de toutes : « De l'extinction du paupérisme » ; le comte de Paris, candidat désespérant de la couronne de France, écrit un livre sur les associations ouvrières et défend les Trades-Unions tant et si rudement attaquées et calomniées par la bourgeoisie affolée de terreur. Nous pourrions ne voir dans son œuvre qu'une manœuvre dynastique à l'extérieur et passer outre, mais le livre du prince est précieux pour ses renseignements et pour ses appréciations, c'est pourquoi, laissant de côté le candidat de l'*Etoile belge*, nous examinerons le livre sans nous inquiéter de l'auteur. Nous nous engageons, du reste, à étudier avec la même impartialité, l'ouvrage que prépare S. A. R. le comte de Flandre sur l'Association Internationale des Travailleurs et les grèves en Belgique, convaincus que ce prince, dont chacun connaît les profondes études économiques, suivra l'exemple de son royal cousin de France et ne fût-ce que pour poser la candidature de la branche cadette Léopoldine, défendra à outrance les doctrines de l'Internationale ; l'avenir nous dévoilera si nous avons bien ou mal jugé les intentions du prince et s'il restera oui ou non sourd aux appels des libéraux progressistes belges, dont il est, comme on sait, le Benjamin.

L'ouvrage de M. le comte de Paris est le résumé de l'enquête qui suivit les crimes commis en 1866 à Sheffield et à Manchester ; en Angleterre, comme aujourd'hui en Belgique, les excès plus ou moins graves qui accompagnèrent la crise industrielle furent considérés comme l'œuvre directe des Trades-Unions ; en Angleterre comme en Belgique, les classes conservatrices, prises d'une folle panique, crurent que ces accidents déplorables de l'inéquilibre social étaient l'œuvre préméditée des associations ouvrières elles-mêmes entraînant

individus plus imparfaits dans chaque espèce, et même les espèces les plus imparfaites dans chaque genre — laissent concevoir le lent et séculaire progrès de ce que j'oserais appeler l'*auto-création*.

Assurément, ceux qui ont vu les habitants aborigènes de l'Australie, aux fronts écrasés, aux ventres enflés, aux bras longs et grêles, et plus débiles encore d'intelligence que de membres, ou plutôt plongés dans une profonde stupidité, peuvent fort bien comprendre qu'un gorille devienne un homme. Et ne voyons-nous pas encore sur la terre des peuplades anthropophages, deux mille ans après Platon ? Si une planète peut se former dans l'espace, sous l'influence de son soleil, elle peut se détruire également, soit par l'épuisement de sa chaleur, soit par un cataclysme, témoin les débris de la planète indiquée par Képler, qui peuplent d'une foule d'astéroïdes l'intervalle compris entre Mars et Jupiter.

Un soleil lui-même, s'il peut s'allumer (c'est ce que l'on suppose de certaines nébuleuses), peut s'éteindre, et, dans la vie universelle, son existence de milliards de siècles ne compte pas plus que l'existence d'un éphémère. Ainsi se trouverait vérifiée et démontrée, du haut en bas de l'univers, de l'astre à l'insecte, la destinée fatale de tout être et de toute

au désordre par d'audacieux meneurs ; c'est, en effet, un résultat de l'ignorance humaine d'attribuer à la volonté de quelques êtres bons ou mauvais, tout ce qui arrive de bien ou de mal sur la terre.

« On a voulu faire peser sur les Trades-Unions, dit le comte de Paris, la responsabilité de quelques crimes isolés ; on les a condamnées sans appel pour avoir professé quelques erreurs économiques ; enfin, on ne s'est pas demandé si ce cheval de bataille ne pourrait pas un jour s'atteler à la charrue et rendre ainsi à la société de précieux services. Mais, l'opinion publique, en Angleterre, ne confirme jamais les jugements précipités ; avant de se prononcer, elle veut s'éclairer par une discussion sérieuse et approfondie. »

Que pense l'*Etoile belge* de la leçon que donne son candidat à la bourgeoisie de notre pays ? Ce n'est ni plus ni moins qu'un rappel à la justice.

En 1866 et antérieurement, plusieurs crimes avaient été commis contre les ennemis des Trades-Unions, ils furent généralement attribués à ces sociétés ; mais elles-mêmes provoquèrent la nomination de commissions d'enquêtes investies des pouvoirs les plus étendus et qui se mirent immédiatement à l'œuvre. —

En Angleterre, c'est un droit reconnu que le témoin, obligé par serment de dire la vérité devant un tribunal, ne peut être, s'il s'accuse lui-même, poursuivi sur les aveux ainsi obtenus de lui ; la commission d'enquête eut ce privilège, et en accorda le bénéfice à tous les accusés qu'elle fit venir devant elle en qualité de témoin. L'enquête fut si favorable aux Trades-Unions qu'à la fin de la dernière séance, l'avocat qui les représentait put déclarer publiquement qu'elles s'applaudissaient d'avoir réclamé cette enquête, puisqu'il était constant que si des membres des Unions avaient commis des actes de violence, les Unions elles-mêmes y étaient restées complètement étrangères. A partir de ce jour, l'opinion publique, éclairée, leur rendit justice, et si la réaction continua à les craindre, elle n'osa plus les calomnier.

En Belgique, on le sait, les choses se passent bien différemment ; aux commissions d'enquête on préfère les cours d'assises, il est vrai que là également la réaction bourgeoise échoue honteusement, tellement la

chose : naissance, progrès, élévation, déclin, décadence et mort.

Dès que l'on reconnaît l'impossibilité de la création, dans l'espace et dans le temps, par un être éternel, antérieur au temps, supérieur à l'espace, dès que l'on reconnaît, au contraire, que l'éternité de la matière est possible, sinon certaine, comme en est persuadé l'illustre auteur du *Cosmos* ; et que la création continue de la matière par elle-même est possible également, on se rappelle et l'on accepte le mot de Laplace à Napoléon, auquel il expliquait sa Mécanique céleste :

« Mais dans votre système, lui dit l'empereur, que faites-vous de Dieu ? »

— Oh ! répliqua l'astronome, Dieu est une hypothèse dont je n'ai pas besoin. »

Laplace parlait ainsi du Dieu personnel, de qui l'on dit qu'il a créé le monde et qu'il le gouverne. Mais, dans ce grand nom de Dieu, il est permis, j'imagine, de placer une idée différente, et non moins grande assurément. Essayons :

Lorsque Pascal a dit ce mot si connu : « Vérité en deçà des Pyrénées, erreur au delà, » c'était à propos des vérités conventionnelles, de celles que fait et défait l'opinion des hommes, ondoyante et di-

vérité y éclate avec évidence. En Angleterre, le pouvoir subit les réformes ; en Belgique, il les combat ; là on préfère, comme nous le voudrions, le progrès pacifique ; ici le ministre, semblable en tout à celui de Guizot, de triste mémoire, semble provoquer follement les révolutions.

Une commission avait aussi été nommée pour travailler à la réorganisation légale des Trades-Unions ; certes, il y avait urgence ; en effet, un arrêt de la cour du banc de la reine, en date du 16 janvier 1867, venait de décider que les Unions n'avaient pas le droit de posséder, et par conséquent ne pouvaient poursuivre en justice un trésorier qui les avait volées. L'enquête portait donc à la fois sur le point de droit et sur le droit de fait ; il ne s'agissait donc ni plus ni moins que de reconnaître aux Trades-Unions une existence civile. Une telle prétention, en Belgique, ferait bondir M. Frère d'indignation, et il répondrait par un jamais catégorique.

C'est le moment d'examiner quelle est l'origine et la situation légale actuelle des Unions en Angleterre, et en même temps de réfuter par cet exposé succinct le reproche injuste qui leur est généralement adressé de vouloir régler le prix des salaires en dépit des variations du marché ; c'est au contraire pour y résister que se sont formées en Angleterre les premières associations ouvrières. (A continuer.)

Meeting de la Libre Pensée.

Séance du 20 décembre, au Casino du Passage.

C'est sous cette rubrique que le journal *l'Eclair* a trouvé à propos que des messieurs avaient été débiter des doctrines singulières et qu'il les a attribuées à l'Internationale. Voici comment *l'Eclair* commente ces doctrines :

« D'après eux, l'Internationale ne veut plus de suffrage universel, ce n'est pas une réforme politique qu'elle demande, c'est une réforme sociale. Il faut que les ouvriers deviennent des patrons et les patrons des ouvriers. — Ote-toi de là que je m'y mette, tu es un voleur, un exploiteur de l'ouvrier. Il faut que les ouvriers fassent les lois eux-mêmes ; plus de représentants, parce que ceux-ci pourraient aller se corrompre à Bruxelles, vivre dans l'oisiveté, dépenser leur indemnité et ne

verse. Certes, il n'eût point ainsi parlé des vérités mathématiques. Pascal, qui pouvait déjà mesurer et calculer le mouvement des corps célestes dans leur marche uniforme, savait très-bien qu'une seule et même géométrie règne sur tout l'univers ; il savait très-bien que partout, dans un cercle, le diamètre est le tiers de la circonférence ; que partout, dans un triangle, le carré de l'hypothénuse égale les carrés des deux autres côtés. Si Pascal vivait de nos jours, et si, en décomposant un rayon de lumière, il parvenait à constater de quels métaux se compose le corps du soleil, il conviendrait aussi qu'une seule et même chimie règne sur tout l'univers. Et, retournant son mot célèbre, il dirait : « Vérité dans un astre, dans un monde ; vérité dans tous les astres, dans tous les mondes. »

Alors, il n'aurait qu'à pousser un peu plus loin sa logique inexorable pour ajouter : « Même physique, même morale, mêmes lois pour toutes les choses et pour tous les êtres dans tous les mondes. » Alors, enfin, il pourrait ainsi couronner sa pensée : « Dieu est la résultante générale de toutes les lois particulières. Il est la loi primordiale et finale, la loi suprême, la loi des lois. »

(A continuer.)

» pas soigner les intérêts du peuple souverain;
 » les ouvriers auront des chambres de travail,
 » ils ne veulent plus de roi, plus de ministres,
 » plus de représentants, plus de gouverneurs,
 » plus de bourgmestre, ils feront tout par eux-
 » mêmes, etc. Enfin nous n'avons rien entendu
 » de plus regrettable. »

Si le correspondant de *l'Eclair* a conscience de ce qu'il dit, nous nous demandons pourquoi il commence par mentir, car il est certain que pas un membre de l'Internationale n'est assez stupide pour dire que les ouvriers seront les patrons et les patrons des ouvriers, ce n'est plus une réforme cela, c'est simplement un changement de position; le vice existerait toujours et nous n'avons nullement envie de doter même un capitaliste de notre bonheur, nous les heureux, et nous ne voulons pas plus vivre dans la fainéantise. Ce que nous voulons: c'est vivre en travaillant; ce que nous ne voulons pas, c'est qu'il s'en trouve qui mangent à eux seuls la part de 20, tandis que les autres meurent de faim.

Il faut que les ouvriers fassent les lois eux-mêmes. Cela vous étonne. Croyez-vous que les ouvriers continueront comme par le passé à être les humbles serviteurs des bourgeois? qu'ils resteront éternellement soumis aux lois qui leur seront dictées par vous et vos semblables? Détrompez-vous, car l'ouvrier s'aperçoit chaque jour davantage qu'on le frustré et nous sommes persuadés qu'il ne tardera pas à vous dire: tu ne travailles que pour toi, tu nous enlèves les fruits de nos sueurs et après tu nous fusilles, aujourd'hui je demande compte de ta conduite, tu ne me conviens plus, va te promener.

Quant aux représentants, on a dit, je crois, assez clairement pour quels motifs on ne voulait plus d'eux ni de la kyrielle qui s'en suit: vous savez que le capital est représenté en double et le travail ne l'est nulle part ni par personne; cependant, au point de vue social, le travail est tout et le capital n'est rien, puisqu'il ne peut rien produire sans le secours du travail; il est évident que des représentants tels que ceux que nous avons aujourd'hui sont plus nuisibles qu'utiles aux travailleurs, que si nous en envoyions d'autres ils se corrompraient; si vous jetez même dix litres d'eau dans un tonneau d'encre, il ne vous restera que de l'encre. Nous avons derrière nous une trop longue expérience que pour plus confier nos intérêts à personne, nous ferons nos affaires nous-mêmes et si nous les faisons mal, nous en paierons les conséquences. Cependant, nous croyons que le peuple a plus d'esprit pour lui seul que tous les grands du monde, c'est pour ces raisons que nous voulons de la législation directe et des chambres de travail; cela n'est pas goûté par le correspondant de *l'Eclair*, mais au lieu de nous répondre, de nous discuter et nous prouver que nous avons des idées fausses, il se contente de se lamenter et de pleurer sur notre malheur. Quelle métamorphose a subi *l'Eclair* dans la perte de son rédacteur en chef! lui, sincère et loyal — aujourd'hui doctrinaire et conservateur — qui jamais ne désapprouvait une théorie sans la discuter.

Dans notre avant-dernier numéro, nous avons publié un article *la Représentation du travail*; nous le faisons suivre aujourd'hui de *la Réforme électorale*, *l'Eclair*, et après lui, le *Journal de Liège* et *l'Union libérale* qui ont si complaisamment reproduit son article auront de quoi s'édifier.

H.

La Réforme électorale.

Il y a à peu près une année qu'un projet de

pétition en faveur du suffrage universel nous fut envoyé de Liège, il va sans dire que l'accueil qu'il reçut parmi nous fut plus que froid; c'est à cette occasion qu'un de nos orateurs a dit « que notre gouvernement belge se trouverait un jour trop heureux si les ouvriers voulaient bien demander encore le suffrage auquel ils ont droit, et que, à défaut de la demande des travailleurs, les amis de l'ordre pourraient bien offrir spontanément, imposer même, ce dont ils se sont tant fait tirer l'oreille sans faire droit aux réclamations d'une foule qui s'imaginait que par le moyen de l'extension du droit de suffrage le peuple pourrait mettre un terme à ses souffrances. »

Ce jour est arrivé; un représentant de la classe exploitante parcourt la capitale et plusieurs autres villes du royaume à l'intention de faire noircir une dernière fois du papier en faveur de ce suffrage tant réclamé et tant refusé et au sujet duquel de si comiques jamais ont été proférés. Il va sans dire que cette fois les pétitions (si pétition il y a) auront un bon (?) résultat, car on commence à s'apercevoir que le peuple est décidé à ne plus rien demander. De là, l'idée toute naturelle et politique de lui accorder quelque chose, et comme le droit de suffrage peut bien ne pas empêcher l'ouvrier de mourir de faim, nos maîtres se disent que le cadeau qu'ils veulent nous faire ne les empêcherait pas de se donner autant d'indigestions qu'avec le suffrage restreint.

Nous faisons les difficiles aujourd'hui, et ne voulons plus de leur suffrage. Cela peut sembler étonnant aux personnes qui ne réfléchissent que pendant leur sommeil, mais pour ceux qui connaissent la question, notre conduite est logique.

Raisonnons un peu. Le gouvernement du pays est confié à la Chambre des représentants, au Sénat et au roi. Voilà bien la trinité. Est-ce pour avoir le nombre trois qu'on l'a partagé ainsi? Car, direz-vous, une seule chambre pourrait suffire. — Remarquez, je vous prie, que pour être éligible à la Chambre des représentants il n'est nécessaire que :

- 1° Etre belge de naissance ou avoir reçu la grande naturalisation.
- 2° Jouir des droits civils et politiques;
- 3° Être âgé de 25 ans accomplis;
- 4° Etre domicilié en Belgique.

Aucune autre condition d'éligibilité ne peut être requise. (Constitution belge).

Tandis que pour être élu sénateur, il faut :

- 1° Etre belge de naissance ou avoir reçu la grande naturalisation;
- 2° Jouir de ses droits politiques et civils;
- 3° Etre domicilié en Belgique;
- 4° Etre âgé au moins de 40 ans;
- 5° Payer en Belgique au moins 1,000 florins d'impositions directes, patentes comprises.

Dans les provinces où la liste des citoyens payant mille florins d'impôts directs n'atteint pas la proportion de 1 sur 6,000 âmes de population, elle est complétée par les plus imposés de la province, jusqu'à concurrence de cette proportion de 1 sur 6,000. (Constitution belge.)

Vous voyez qu'il y a une petite différence entre un sénateur et un simple représentant. Le sénateur est un homme possédant de grandes propriétés, qui, par conséquent, tendra toujours à faire des lois qui fassent rapporter de bons revenus à ses immeubles. Les représentants étant nommés par des gens qui paient le cens et qui sont en majorité commerçants ou industriels, vont représenter le commerce et l'industrie et tâchent de faire les lois les

meilleures pour leur profit. Si on avait mêlé ces deux classes en une chambre unique, il est très-dangereux qu'une des deux ayant la majorité imposât ses lois à l'autre; mais les législateurs ont sagement séparé les parasites de la terre, d'avec les exploités du travail, et quand on vote une loi, il est nécessaire pour qu'elle entre en vigueur, que l'autre l'adopte aussi; puis, il n'y a plus qu'à faire signer le roi, et crac, voilà une loi achevée. De cette manière les propriétaires sont bien obligés de voter de temps à autre une loi en faveur des industriels, pour que ceux-ci à leur tour soient conciliants lorsqu'il se présente une loi qui favorise la grande culture. Quant au roi, chacun s'empresse de lui voter des millions et il veille à avoir toujours de l'encre et une bonne plume.

L. P.

(A continuer.)

Projet d'organisation de la Représentation du Travail.

Article premier. Il est établi en Belgique une chambre de Travail. Cette chambre se compose des représentants de tous les travailleurs du pays.

Elle comptera un nombre de membres double de celui de la chambre des censeitaires.

Art. 2. Elle aura pour mission de préparer la réorganisation sociale et politique du pays.

Elle provoquera de la part des différents groupes agricoles, industriels et commerciaux la formation des cahiers du travail et les prendra pour bases de ses discussions.

Art. 3. L'exécution de ses décisions est confiée à tous les citoyens qui ont pris part à sa formation.

Art. 4. Tout travailleur établi sur le territoire belge depuis 6 mois et âgé de dix-huit ans révolus, est appelé à concourir à la formation de la chambre du travail.

Art. 5. Tout électeur est éligible.

Art. 6. Pour élire cette chambre les travailleurs de toutes les catégories se réuniront dans leurs bureaux respectifs, aux jours et heures à fixer d'un commun accord par les comités qui sont désignés ci-après.

Art. 7. Le vote aura lieu soit à la commune soit à un point central pour plusieurs communes.

Les lieux où on procédera aux élections seront désignés par les comités électoraux.

Art. 8. Il sera formé dans chaque commune ou groupe de communes, suivant les circonstances, et dans des réunions préparatoires, un comité électoral composé d'un président et de scrutateurs.

Art. 9. Chaque comité ou bureau électoral décidera à la simple majorité toutes les contestations qui pourront surgir à propos de vote.

Art. 10. Chaque travailleur votera au bureau de la commune dans laquelle il exerce sa profession.

Art. 11. Le vote aura lieu au gré de l'électeur par bulletin ouvert ou fermé ou oralement. Dans le cas de vote oral un des membres déposera dans l'urne un bulletin portant le nom des candidats pour lesquels l'électeur aura déclaré voter.

Art. 12. Chaque électeur au moment de déposer son bulletin ou de déclarer son vote déclarera ses nom, profession, résidence et lieu de travail.

Art. 13. Après le vote chaque bureau procédera au dépouillement du scrutin.

Le résultat de chaque bureau sera ensuite transmis au bureau central de l'arrondissement qui combinera les résultats partiels des bureaux et proclamera ensuite le résultat général du scrutin.

Art. 14. L'élection aura lieu par arrondis-

sement, elle portera sur un nombre double de celui des représentants des censitaires.

L'élection aura lieu à la majorité absolue; au cas où les candidats n'auraient pas obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un scrutin de ballottage.

Art. 15. La durée du mandat des représentants du travail est fixée à un an.

Art. 16. Les électeurs de la chambre du travail pourvoiront aux frais nécessités par la réunion de leurs mandataires.

Art. 17. La première assemblée nommée conformément aux règles établies ci-dessus déterminera d'une manière définitive l'organisation ultérieure de la représentation.

Union générale des Travailleurs.

Feu Franklin.

Séance de lundi 3 janvier.

Le vice-président Thiry ayant occupé le fauteuil de la présidence aux séances précédentes, s'est excusé de ne pouvoir assister à cette séance.

Résultat : O

Aux Citoyens-Rédacteurs du journal Le Mirabeau.

Citoyens,

La société coopérative de consommation LA PRÉVOYANTE, n'ayant pas tenu d'assemblée générale pour y exposer la situation des affaires pendant les mois d'août, septembre et octobre 1869, plusieurs versions plus malveillantes les unes que les autres, ont circulé à ce sujet.

Les uns disaient: Un des amis de l'un des amis des amis de mon frère, qui est administrateur, a dit que lors de l'inventaire du mois de novembre dernier, on avait trouvé les bénéfices tellement minimes, que le conseil avait résolu de ne pas rendre les comptes de ce trimestre, qu'on y adjoindrait ceux des mois de novembre, décembre 1869 et janvier 1870 et qu'on en ferait un compte-rendu global.

D'autres disaient: N'en croyez rien, on ne saurait rien savoir des administrateurs, ils sont tenus à garder le secret sur la *manigance* administrative, on leur en fait faire le serment quand ils entrent en fonctions. Un autre administrateur a dit le contraire, il a dit que les bénéfices avaient été trouvés, comme toujours, RESPECTABLES, qu'on les avait soigneusement enveloppés dans un journal, mais que quelque farceur les avait cachés, on ne sait dans quel coin ou sous quel meuble, mais qu'ils seraient retrouvés; que l'on avait fait la demande au conseil communal pour avoir un local, que la réponse était venue, qu'ils allaient se rassembler le dimanche 2 janvier pour faire en commun une prière à St-Antoine de Padoue et lui brûler des cierges. D'ailleurs n'ont-ils pas un règlement à suivre? est-ce que l'article 7 n'est pas assez explicite? est-ce qu'il n'ordonne pas des assemblées générales tous les trimestres à l'effet de recevoir du conseil les rapports sur la situation des affaires sociales et pour régler les questions d'ordre intérieur? Quand on leur répond ils suivent le règlement pour ce qu'il leur plaît, que le 2^{me} paragraphe de l'article 13 dit que le caissier doit fournir une caution, et que pourtant il ne l'a pas fait, que le président et les conseillers se sont déclarés être responsables du caissier, ils restent la bouche close.

D'autres encore disaient qu'on avait fait des BOULETTES avec les bénéfices.

D'autres encore disaient, et disent encore, que la part allouée au fonds d'instruction n'ayant

pu suffire à instruire convenablement le caissier, on a dû se résoudre à rogner les bénéfiques.

C'est surtout à ces infâmes calomniateurs que je me suis décidé de répondre, c'est pourquoi je vous envoie la présente avec prière d'insertion.

Savez-vous, vous qui vilipendez le caissier de la *Prévoyante*, ce qui le retient dans ses fonctions? Ce n'est que son AMOUR pour cette société; car soyez persuadés qu'il peut occuper tous les emplois possibles, il pourrait se mettre à la recherche d'une place de comptable, s'annoncer même dans les journaux en s'offrant à donner tous les renseignements désirables; comme éloquence, c'est un Démosthènes; auriez-vous oublié ses magnifiques conférences? comme écrivain, auriez-vous oublié les articles plein d'esprit qui ont pullulé dans les journaux, notamment dans feu *l'Ami du Foyer*?

Dans tout ce qui arrive dans cette société, vous n'y voyez que le caissier, soyez raisonnables à la fin.

Est-ce pour quelques bêtises qu'il a commises au comptoir en pesant du savon, que vous voudriez lui mettre tout sur le dos? Sachez qu'il est amoureux, cette excuse-là a sa valeur. Ne l'avez-vous jamais été, par hasard, pour ne pas savoir qu'un amoureux n'y voit pas clair, même avec un PINCE-NEZ?

Vous voulez des redditions de comptes, vous en aurez. Le grand Saint-Antoine fera retrouver le paquet de bénéfiques, on ne l'aura pas imploré en vain, vous en aurez par dessus la tête, mais patience, que *diable*, donnez-vous le temps. *Dieu*, qui n'était pas bête, a bien mis 6 jours pour faire le monde; donnez aux administrateurs de la *Prévoyante* 6 mois pour rendre leurs comptes, ce ne sera pas trop, il faut être considérant, et bien peser, que s'ils sont même bêtes, (supposition) à coup sûr ils ne sont pas *Dieu*.

Craignez que votre ingratitude ne vous joue quelque mauvais tours.

Avez-vous oublié le sort du malheureux général Lasauce qui fut abandonné à son malheureux sort par le général Kuink-Kuink? Il pourrait bien vous arriver la même chose.

Ne craignez-vous pas qu'ils vous disent: Ah! canailles, parce que nous avons eu la faiblesse de vous ACCUSER l'an dernier un petit déficit sur la vente des pommes de terre, une bagatelle, 2,700 francs, vous demandez des comptes, vous faites des conjectures, vous nous soupçonnez. Et pourtant, que n'avons-nous pas fait depuis, pour regagner votre confiance; que n'a pas fait votre caissier dans l'article *cochon* surtout, n'a-t-il pas bien su les ramener de l'abattoir, s'atteler à la charrette et puis faire des saucisses et des BOULETTES en veux-tu en v'la?

Eh bien, vous en aurez des comptes, et des démissions par dessus le marché.

Voilà pourtant, gueulards, ce qui peut vous arriver, réfléchissez-y, car il y va de votre intérêt.

Confiant dans votre bienveillance habituelle, je vous envoie, citoyens rédacteurs, mes salus fraternels.

Verviers, le 8 janvier 1870

Hairi-Jôseffe HAUQUINET.

Correspondance.

Nous avons reçu deux correspondances, une de Petit-Rechain et l'autre de Nessonvaux, dont nous demandons de plus amples renseignements.

(Note de la Rédaction).

Compagnons-Rédacteurs,

Veillez insérer cette lettre dans votre journal, pour faire connaître de quelle manière M. Jérôme Dai-

woye, contre-maître-serrurier chez M. Peltzer fils, se conduit envers les ouvriers.

Dernièrement, l'atelier de ce digne patron se trouvait presque dépourvu de manœuvres; le contre-maître vint me demander d'aller, avec un autre ouvrier, nettoyer les lieux d'aisances. Je lui répondis que je ne pouvais faire cet ouvrage, vu que ma santé ne le permettait pas. Alors ce digne monsieur me dit qu'il chercherait un autre pour le faire, et que s'il n'en trouvait pas il me flanquerait *la panse à la porte* (textuel).

Le samedi suivant, je lui demande si je dois quitter l'atelier; il me répond que si je pouvais trouver un homme pour faire la besogne qu'il m'avait dit de faire quelques jours auparavant, je pouvais rester; sur cette réponse, je vais trouver quelques compagnons et, après leur avoir expliqué le motif, un d'entre eux accepta de faire cette besogne pour m'épargner d'être renvoyé. Pendant trois semaines, il me laissa tranquille.

Arrive le 1^{er} janvier 1870, c'était jour de paye; ayant reçu mon argent, je m'aperçus que j'avais une journée en trop; un peu après la paye, le contre-maître vint me trouver et me dit qu'il m'avait payé la journée du samedi (c'est l'habitude dans cette fabrique d'avoir fini semaine le vendredi soir). Je lui demande pourquoi il me paye cette journée; il me répond qu'il voulait en finir, qu'il n'avait plus besoin de moi.

— Mais, monsieur, lui dis-je, pourquoi ce renvoi subit? quel motif avez-vous pour me congédier? — Je vous dis, que je n'ai plus besoin de vous. Puis il me tourne le dos et s'en va. Je me mis à le poursuivre pour lui demander pour la seconde fois quel motif il avait pour me renvoyer? — Je n'ai rien à vous dire, ce que je sais, c'est que je vous ai payé pour travailler jusqu'à sept heures, et si vous ne le faites pas, *vous volez le temps au patron*.

Eh bien! compagnons, si je passe mon temps pour lui demander le motif de mon renvoi, où est le vol de nous deux? je crois que ce n'est pas moi.

Mais marchez toujours ainsi, *très-vénérable Daiwoye*, il y a longtemps que notre vase est plein; s'il déborde, malheur à vous et à vos pareils; les travailleurs, sans se servir de *bâton* ni d'*Albini* (ce monsieur, il y a quelque temps, a demandé à un des membres de l'Internationale quand on aurait besoin de fusils Albini; il en avait beaucoup à vendre), pourront vous faire danser une petite carmagnole.

Un manœuvre.

Dison, le 8 janvier 1870.

Compagnons,

Depuis longtemps nous sommes à rechercher les causes qui ruinaient notre salaire; aujourd'hui que nous avons trouvé les faits, nous réclavons une petite place dans vos colonnes pour les signaler:

Dans la fabrique de M. Florent Hauterman, à Dison, il y a un contre-maître nommé Angenot qui, contre le gré du patron, se mêle de remélanger des artificiels dans les laines, pour que les fileurs ne puissent arriver à gagner leur vie. On commence la partie, elle va bien, mais cela ne dure que jusqu'au moment où maître Angenot le juge convenable. A savoir si cela continuera.

Un fleur.

L'abondance des matières nous force à remettre au prochain N° une partie de notre correspondance.

MEETINGS.

A DISON. — Le 16 janvier, à 5 heures du soir, chez G. Kayser, rue Neuf-Moulins. Ordre du jour: Représentation du travail.

A SOIRON. — Le 23 janvier, à 2 heures, chez Servais Lefin.

A STEMBERT. — Le 23 janvier, à 2 heures, chez Demarteau.

A JUSLENVILLE. — Le 30 janvier, à 2 heures, chez Léonard-Simon.

A PRAYON. — Le 30 janvier, à 2 heures, chez Heuskin-Wuidart.

A CORNESSE. — Le dimanche 16 janvier, à 2 heures de relevée, conférence scientifique, pour les membres de la Section, qui sera suivie d'une soirée démocratique.

Nessonvaux. — Hubert Bastin, tisserand, membre du Conseil fédéral.